

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Manège Enchanté (2020) inc.	Numéro de permis 2020114	Date d'inspection Le 19 octobre 2022	
Nom de l'établissement Halte scolaire Entramis 2020		Numéro de téléphone (506) 548-3124	
Adresse 963 rue Principale Beresford NB E8K 1M7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : a) les dossiers financiers.	24(1)(a)	14 oct. 2022	11 oct. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. La demande d'exemption fut approuvée.			

<p><b>Commentaires généraux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le ratio ne fut pas vérifié puisque le suivi s'est fait par courriel.</li> <li>- La demande d'exemption du règlement 24(1)(a) - dossiers financiers sur les lieux fut recommandée.</li> <li>- La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. La licence sera recommandée pour une autre année.</li> </ul>
---

original signé par  
Janel Aubut

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 19 octobre 2022

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Rachelle Aubé Roy

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 octobre 2022

\_\_\_\_\_  
Date